

**COMMUNE DE PRALOGNAN LA VANOISE - SAVOIE  
ARRÊTÉ N° 2025-0027**

**ARRÊTÉ DU MAIRE  
FERMETURE AU PUBLIC DE LA TOTALITÉ DES SENTIERS ET DE LA ROUTE  
DES FONTANETTES  
\*\*\*\*\***

**LE MAIRE DE PRALOGNAN LA VANOISE,**

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** les conditions météorologiques actuelles et les exceptionnelles chutes de neige qui ont lieu depuis hier et prévues pour la journée, il est important de réglementer l'accès aux sentiers d'altitude et à la route des Fontanettes, pour assurer la sécurité des usagers.

**ARRÊTE**

**Article 1** : tous les accès aux sentiers d'altitude et la route des Fontanettes, seront fermés et strictement interdits au public à partir de la notification du présent arrêté et jusqu'à nouvel ordre.

**Article 2** : Cette interdiction sera matérialisée par une fermeture de l'équipement et affichage du présent arrêté sur place.

**Article 3** : le présent arrêté sera transmis à Madame le Sous-Préfet d'Albertville et affiché sur place ainsi que sur les panneaux d'information municipale et à l'Office de Tourisme de la station. Ampliation sera adressée à Monsieur le Chef de Brigade de la gendarmerie de Moutiers, Monsieur le Chef de secteur du Parc National de la Vanoise, Monsieur le Chef de secteur de l'Office National des Forêts, la direction de l'Office de Tourisme et Monsieur l'agent de surveillance de la voie publique. Tous chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Pralognan la Vanoise, le 17 avril 2025.

Madame Le Maire

Martine BLANC

